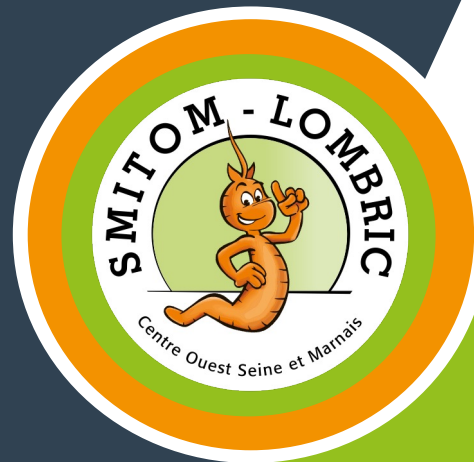


La concertation préalable
sur **le projet de
réaménagement
du site industriel
de Vaux-le-Pénil**



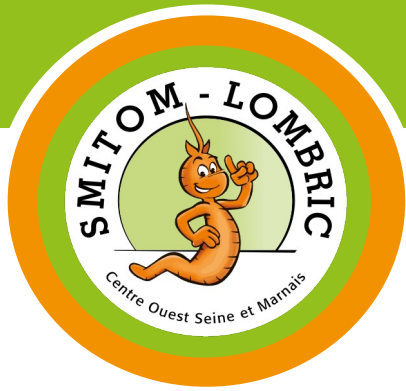
NOS DÉCHETS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Le SMITOM-LOMBRIC réaménage
son site industriel de Vaux-le-Pénil

Pourquoi ? Quand ? Comment ?



Marie-Hélène GRANGE
Mairie de Melun



Franck VERNIN
Président du SMITOM-LOMBRIC

PROGRAMME DE LA RÉUNION



- La concertation préalable
- Le rôle des garants de la CNDP
- Le projet

Échanges avec la salle

- Grand témoin « Gestion des déchets : entre les ambitions de demain et la réalité d'aujourd'hui »

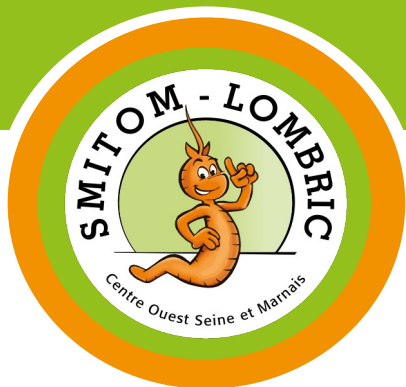
Échanges avec la salle

- Conclusion de la réunion



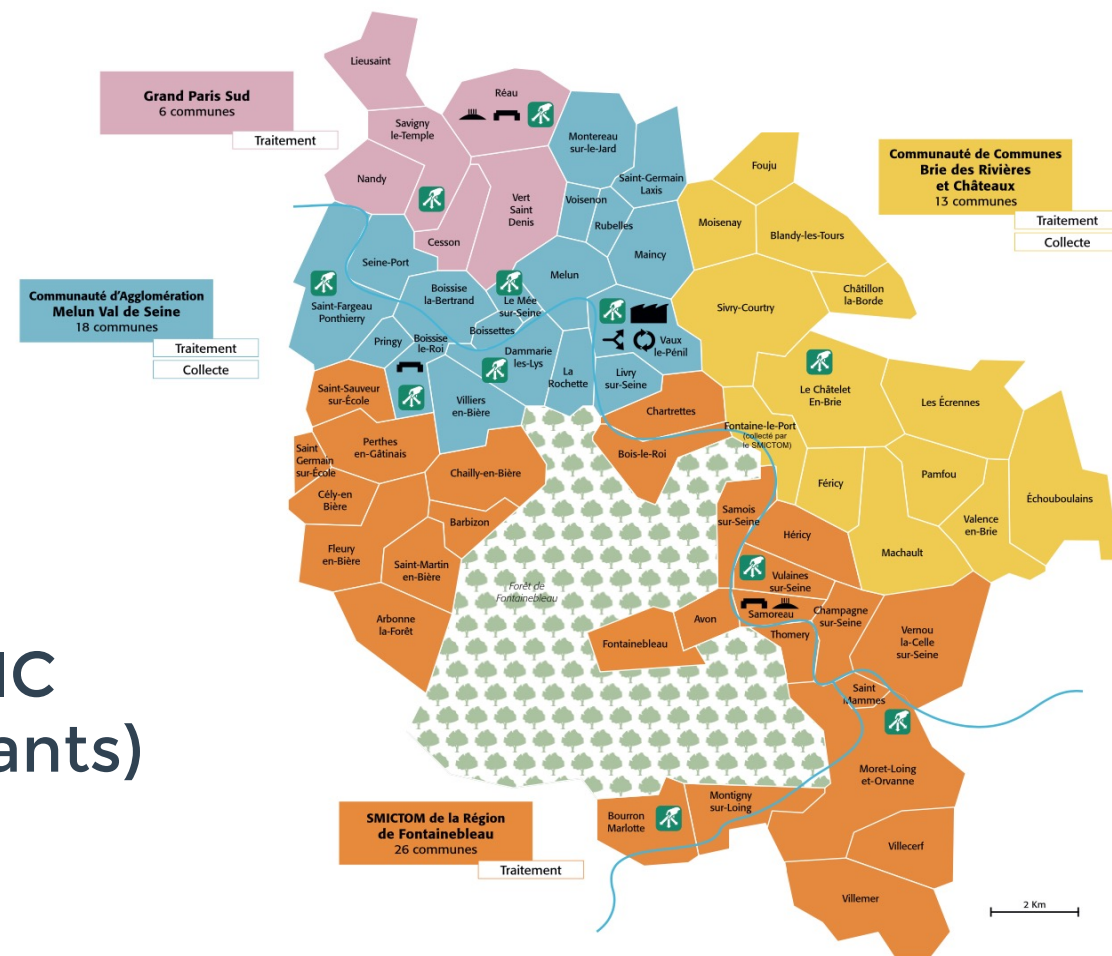
LA CONCERTATION PRÉALABLE

Kasia CZORA, 2concert



DE QUOI S'AGIT-IL ?

- ▶ **LE CALENDRIER :**
13 mars - 24 avril 2023
- ▶ **LE PÉRIMÈTRE :**
territoire du SMITOM-LOMBRIC
(63 communes, 310 000 habitants)



QUELLE ORGANISATION ?



**Réunion publique
d'ouverture**

16 mars 2023, 18h30
Espace Saint-Jean, Melun



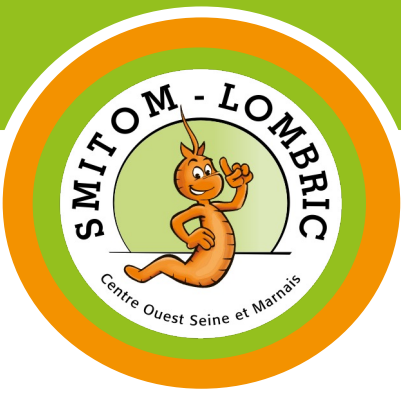
Visite du site

18 mars 2023, 9h
SMITOM-LOMBRIC



Réunion thématique
*Tout savoir sur les
déchets*

18 mars, 11h15
SMITOM-LOMBRIC



QUELLE ORGANISATION ?



**2 ateliers
thématiques**

Impacts

23 mars 2023, 18h30
SMITOM-LOMBRIC

Dialogue et proximité
6 avril 2023, 18h30
SMITOM-LOMBRIC



3 débats mobiles

2 avril 2023, **Maincy**

6 avril 2023, **Vaux-le-Pénil**

15 avril 2023, **Melun**



**Réunion publique
de synthèse**

20 avril 2023, 18h30

La Buissonnière, Vaux-le-Pénil

COMMENT S'INFORMER SUR LE PROJET ?



- ▶ **Dossier de concertation**
- ▶ **Synthèse du dossier de concertation**
- ▶ **Site internet de la concertation :**
www.concertation-lombric.com
- ▶ **Mini-exposition projet**



COMMENT PARTICIPER ?

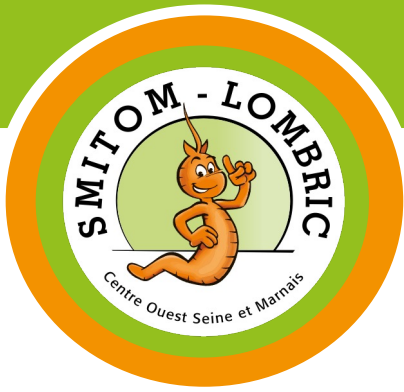


- ▶ **Lors des temps d'échange**
- ▶ **Via le site internet**
www.concertation-lombric.com
(questions, avis, cahiers d'acteurs)
- ▶ **Dans les registres papier**
- ▶ **Auprès des garants**
sophie.aouizerate@garant-cndp.fr
jean-claude.ruysschaert@garant-cndp.fr



Je participe

ET APRÈS ?



- ▶ **Bilan des garants**
- ▶ **Enseignements de la concertation**
Mesures à mettre en œuvre



MA PAROLE A DU POUVOIR

Sophie AOUIZERATE, Jean-Claude RUYSSCHAERT

La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

Habilité à prendre des décisions en son nom propre



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique



Elle défend un droit :

“ *Toute personne a le droit [...] **d'accéder aux informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration** des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.* ”

”

Article 7 de la Charte de l'Environnement – rendue constitutionnelle en 2005

Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, des les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

Les 6 principes de La CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes
les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-
vis du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative
des contributions,
et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre
de tous les publics



LE PROJET

Laurence ROSSIGNOL, Thierry SÉGURA
SMITOM-LOMBRIC



QUEL EST LE RÔLE DU SMITOM-LOMBRIC ?

► **LA COLLECTE : 30 communes**

► **LE TRAITEMENT : 63 communes**

► **CHIFFRES 2022 :**

> Production déchets globale :

161 497 tonnes

> Valorisation matière :

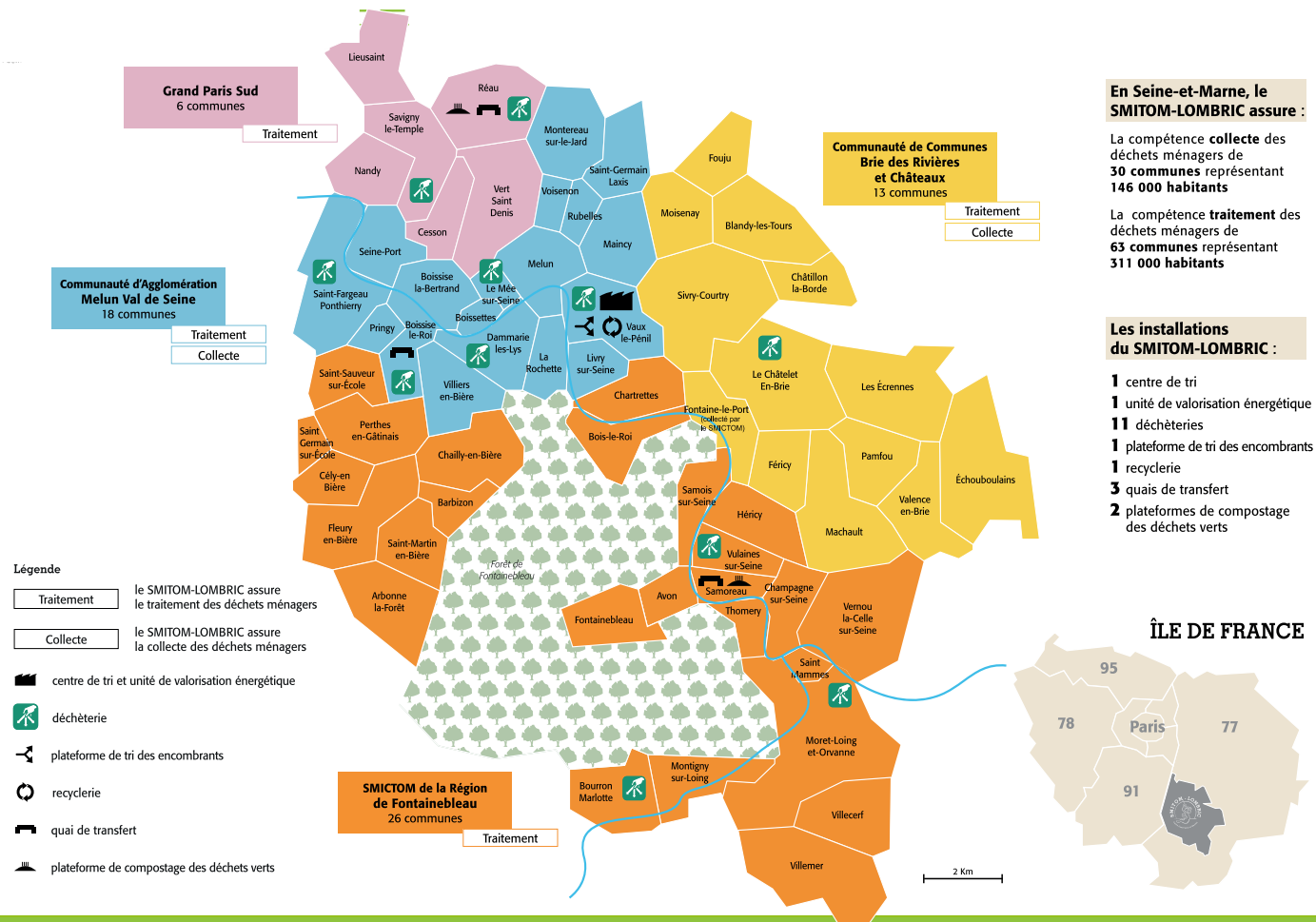
46 706 tonnes

> Valorisation électrique :

48 568 MWh

> Valorisation thermique :

35 695 MWh



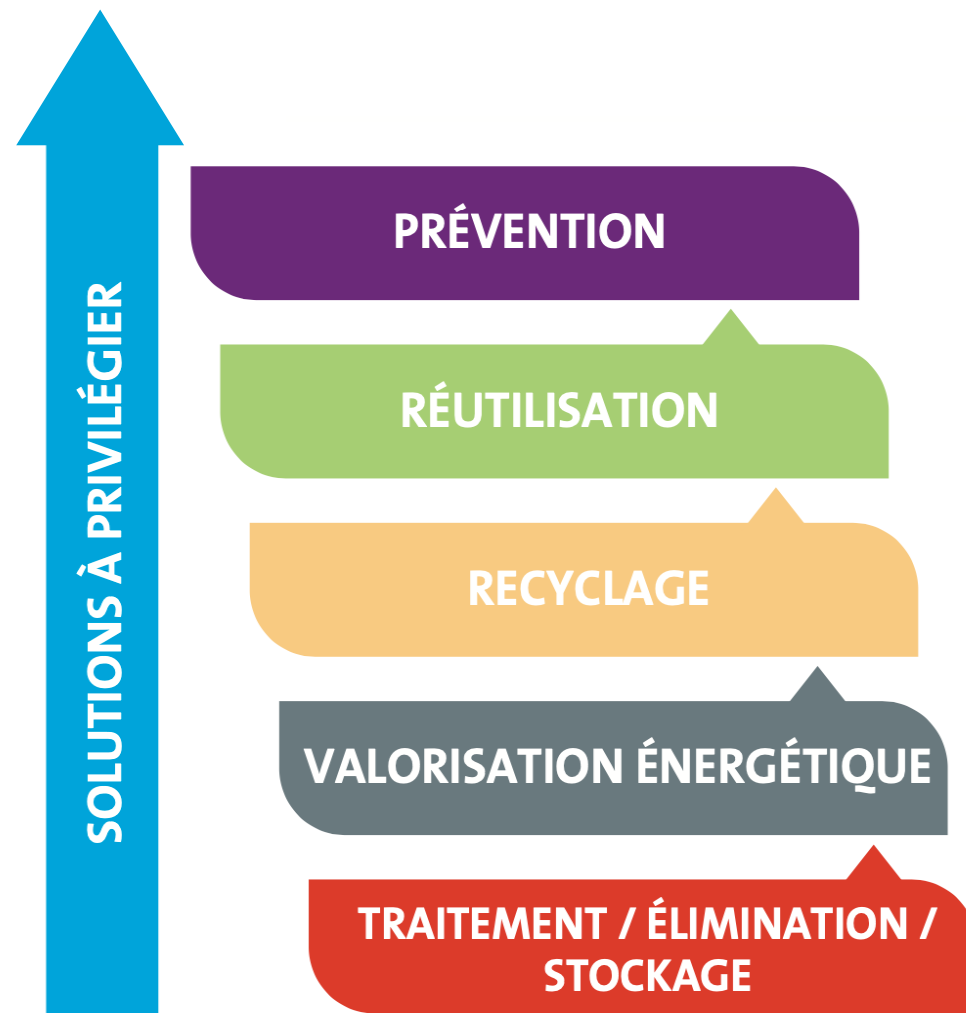
ET CELUI DU SITE INDUSTRIEL DE VAUX-LE-PÉNIL ?





POURQUOI UN PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ?

► **LA BASE DE LA GESTION
DES DÉCHETS :**
DIRECTIVE DÉCHETS (UE)

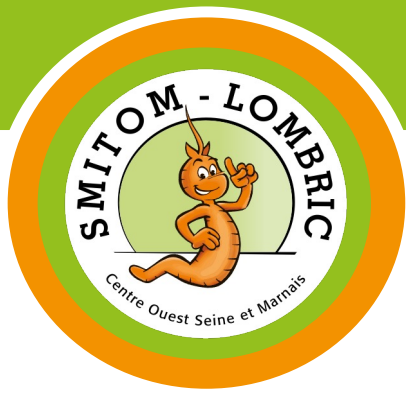




POURQUOI UN PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ?

► LA RÉGLEMENTATION NATIONALE ET RÉGIONALE :

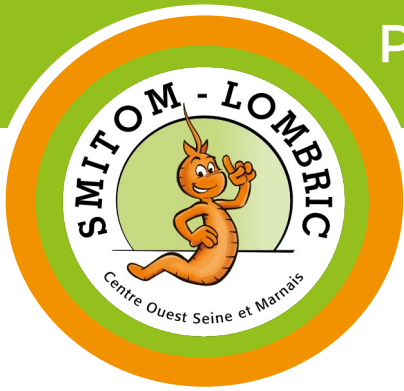
- > **Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)**
(extension des consignes de tri, Stratégie Nationale Bas-Carbone, limitation de la mise en décharge)
- > **Loi relative à l'énergie et au climat**
(neutralité carbone à horizon 2050)
- > **Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)**
- > **Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (Loi « Climat et résilience »)**
(objectif ZAN, réseaux de chaleur)
- > **Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)**



POURQUOI UN PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ?

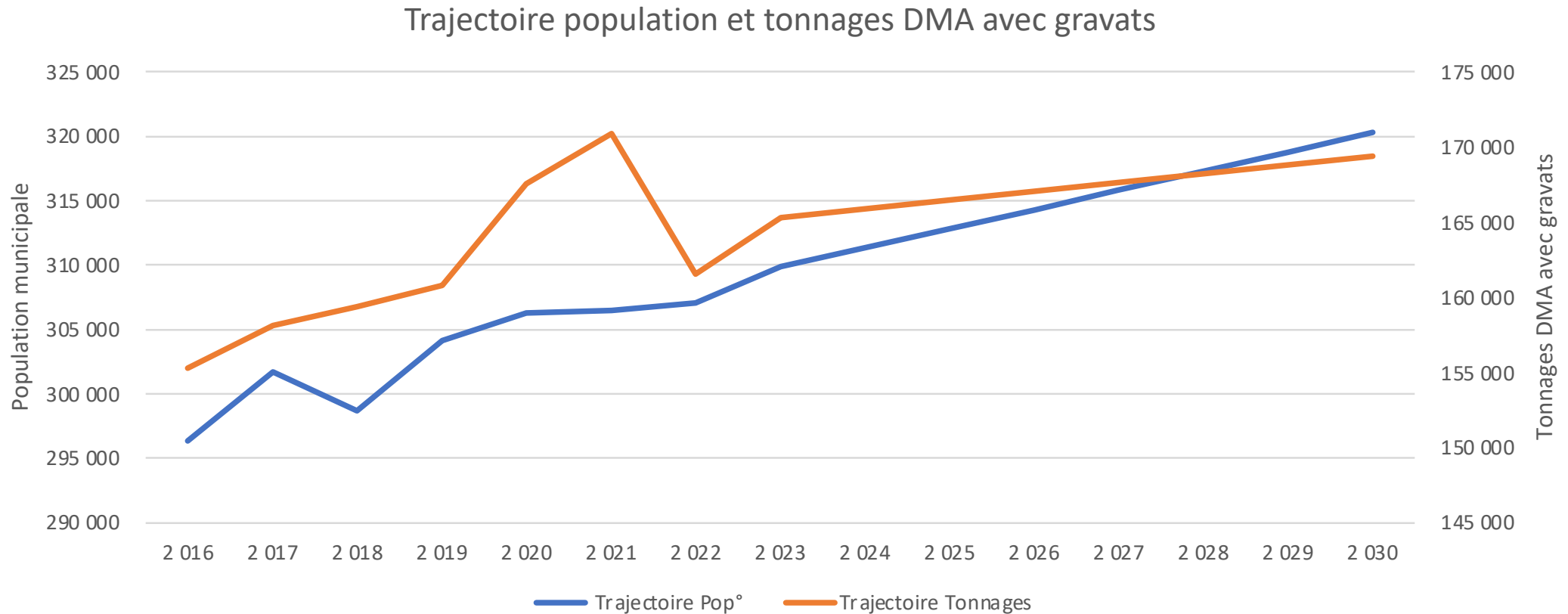
► CE QUE CELA IMPLIQUE POUR LE SMITOM-LOMBRIC :

- 1 **Nécessité d'accompagner les habitants dans la réduction des déchets**
- 2 **Besoin d'un outil capable de répondre à l'extension des consignes de tri des emballages (transfert de certains déchets de la poubelle grise vers la poubelle jaune) et un meilleur tri des encombrants**
- 3 **Nécessité de prendre en compte la limitation de la mise en décharge et le changement de la nature des déchets dans la poubelle grise (retrait d'une partie des biodéchets par leur tri à la source)**
- 4 **Besoin d'une contribution collective à l'ambition de souveraineté énergétique**



POURQUOI NE PAS CONCENTRER LES EFFORTS SUR LA RÉDUCTION ?

► **AUGMENTATION DE LA POPULATION = AUGMENTATION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)...**

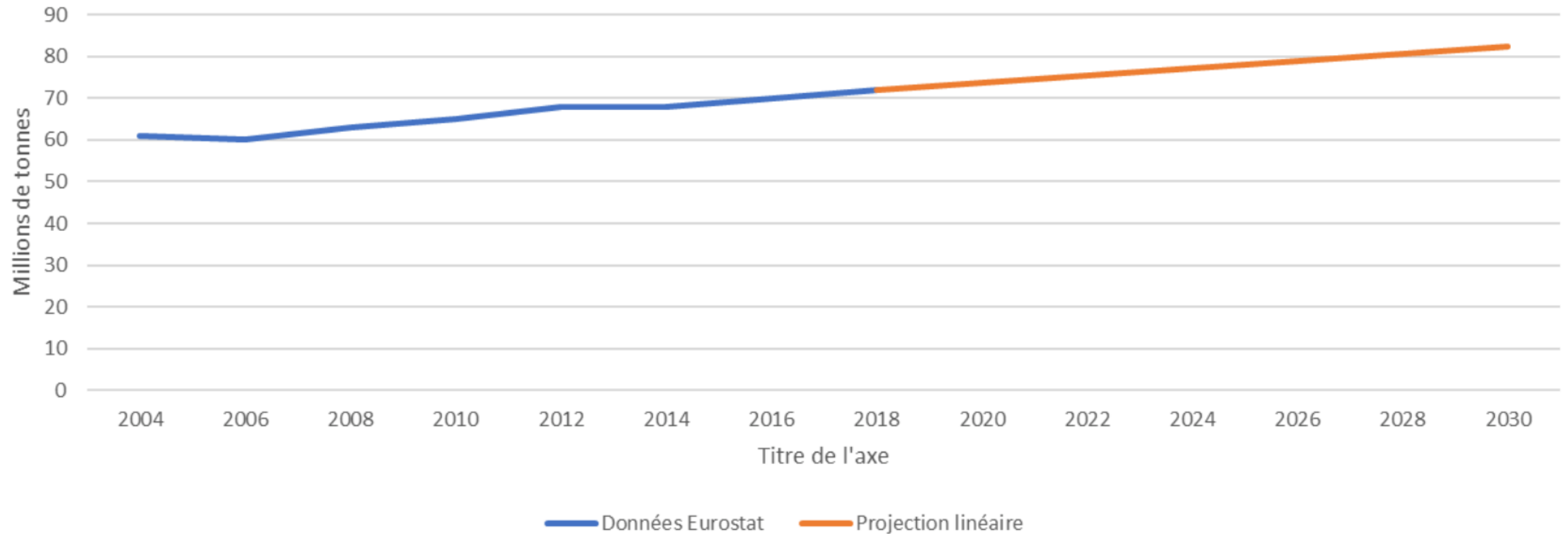




POURQUOI NE PAS SE CONCENTRER SUR LA RÉDUCTION ?

► ... ET DE DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (DAE)

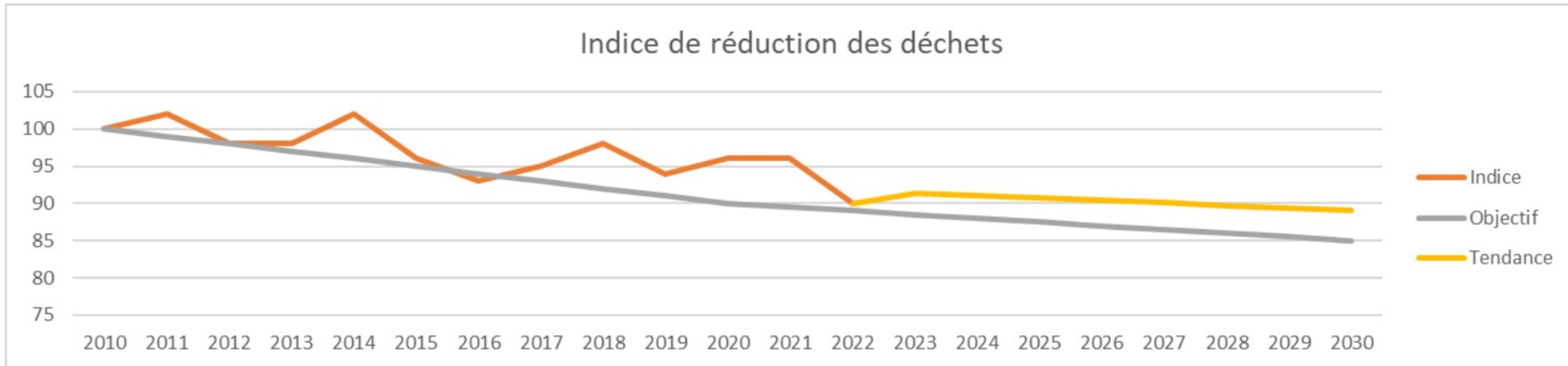
Evolution des quantités de DAE





POURQUOI NE PAS SE CONCENTRER SUR LA RÉDUCTION ?

► DIFFICULTÉ À ATTEINDRE LES OBJECTIFS



EN QUOI CONSISTE-T-IL ?



► 5 TYPES D'AMÉNAGEMENTS

pour accompagner les habitants dans la réduction des déchets

- > Une nouvelle déchèterie pour tenir compte du développement des filières REP
- > Un tiers lieu pédagogique orienté vers la prévention et l'économie circulaire dont un espace de vente de déchets d'équipements électriques et électroniques

pour répondre à l'extension des consignes de tri des emballages et le meilleur tri des encombrants

- > Un nouveau centre de tri des emballages capable de répondre à l'extension des consignes de tri
- > Un éventuel équipement de tri mécanisé et manuel plus performant des encombrants et tout venant des déchèteries si tranche optionnelle de 3^{ème} ligne de four

pour répondre à la limitation de la mise en décharge et l'évolution de la poubelle grise

- > Une éventuelle troisième ligne de valorisation énergétique des déchets à haut PCI sur le site existant

EN QUOI CONSISTE-T-IL ?



SOLUTIONS À PRIVILÉGIER

- PRÉVENTION
- RÉUTILISATION
- RECYCLAGE
- VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
- TRAITEMENT / ÉLIMINATION / STOCKAGE

UN SEUL SCÉNARIO ?



> SCÉNARIO 1

3^{ème} ligne UVE + tri encombrants et tout-venant sur la parcelle d'extension

1a : sur 7000m²

1b : sur 3500m²

> SCÉNARIO 2

3^{ème} ligne UVE et :

2a : externalisation du tri ENC et T-V (prestation externe)

2b : tri ENC et T-V sur une parcelle agricole à proximité

2c : tri ENC et T-V dans un hangar à proximité

> SCÉNARIO 3

3^{ème} ligne UVE + tri ENC et T-V dans les emprises actuelles

> SCÉNARIO 4

Maintien des 2 lignes UVE actuelles (absence 3^{ème} ligne) et :

4a : tri ENC et T-V peu performant dans le bâtiment du centre de tri actuel

4b : tri ENC et T-V moyennement performant dans le bâtiment du centre de tri actuel

> SCÉNARIO 5

Maintien des 2 lignes UVE actuelles (absence 3^{ème} ligne) en tenant compte de l'arrêt de la valorisation des OMR via le TMB et :

5a : tri ENC et T-V peu performant dans le bâtiment du centre de tri actuel

5b : tri ENC et T-V moyennement performant dans le bâtiment du centre de tri actuel



EN RÉSUMÉ...

Contexte

RÈGLEMENTATION

- > européenne
- > nationale
- > régionale

GÉOPOLITIQUE

- > volatilité des prix
- > besoin de souveraineté énergétique

TERRITOIRE

- > densité de l'habitat
- > croissance démographique +0,5%/an

Besoins du SMITOM

MIEUX ACCOMPAGNER LE PUBLIC
DANS LA RÉDUCTION DES
DÉCHETS

DISPOSER DES OUTILS ADAPTÉS
POUR RÉPONDRE AUX BESOINS
DE COURT ET MOYEN TERME

LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE VAUX-LE-PÉNIL

NOUVELLE
DÉCHÈTERIE

TIERS-LIEU

NOUVEAU CENTRE
DE TRI DES EMBALLAGES

3^{ème} LIGNE

TRI ENC ET T-V

> logique
environnementale

> logique
économique

> logique de gestion
patrimoniale

> pragmatisme

Aménagements
envisagés
pour y répondre

QUEL CALENDRIER DE RÉALISATION ?



JUIN
2024

Mise en service de la
nouvelle déchèterie

NOVEMBRE
2025

Mise en service du
nouveau centre de
tri des emballages

DÉCEMBRE
2025

Ouverture tiers-lieu
Mise en service du
nouvel équipement
de tri des ENC et TV
si pas de 3^{ème} ligne

OCTOBRE
2028

Mise en service de la
3^{ème} ligne d'UVE

DÉCEMBRE
2029

Mise en service du
nouvel équipement
de tri des ENC et TV
si création 3^{ème} ligne



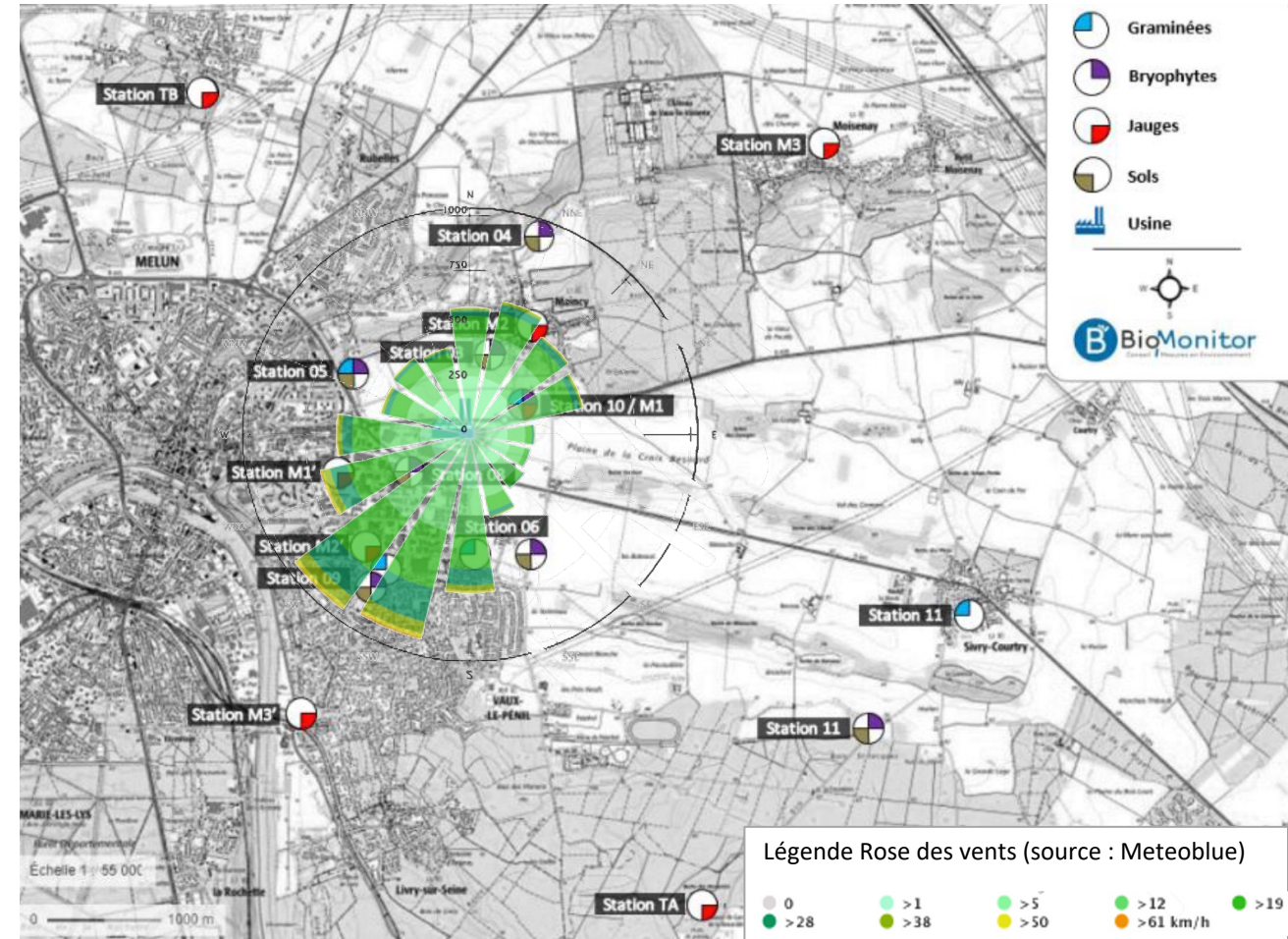
QUELS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET HUMAIN ?

- ▶ Des enjeux concernant le **milieu naturel**
- ▶ Des enjeux concernant la **qualité de l'air** (rejets, trafic routier)
- ▶ Des enjeux concernant l'**acoustique**
- ▶ Des enjeux concernant les **déplacements et l'accessibilité**
- ▶ Des enjeux concernant l'**impact paysager**

QUEL IMPACT DE LA 3^{ème} LIGNE ?



- ▶ Le suivi des émissions atmosphériques
- ▶ Le suivi des retombées atmosphériques
- ▶ Le Plan de prévention environnemental
- ▶ La surveillance de la contamination historique des sols
- ▶ La Commission de suivi de site (CSS)



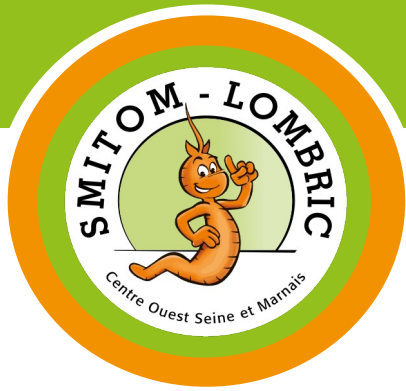
QUELS AVANTAGES ?



- ▶ Plus de valorisation matière, moins d'enfouissement
- ▶ Une énergie décarbonée à coût maîtrisée pour les habitants
- ▶ Une maîtrise de coût de traitement des déchets
- ▶ Des créations d'emplois
- ▶ Des retombées fiscales
- ▶ Un lieu de dialogue avec le territoire



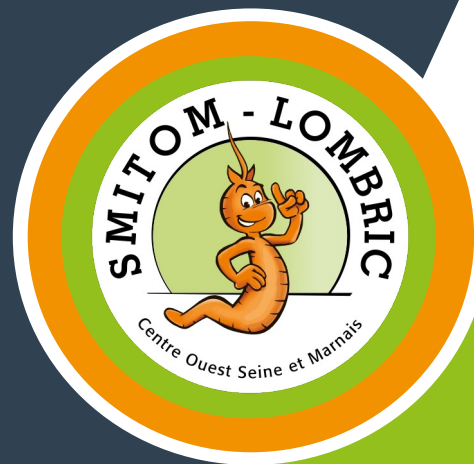
ÉCHANGES AVEC LA SALLE



**Gestion des déchets : entre les ambitions de demain
et la réalité d'aujourd'hui
Hervé LELIÈVRE, SEVEDE**



ÉCHANGES AVEC LA SALLE



MERCI DE VOTRE ATTENTION
www.concertation-lombric.com